

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 15 mai 2008

L'An deux mille huit,
le 15 mai à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 mai 2008 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Eric FAISANDIER, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE.

Etait Absent:

Pierre-Jean MONTAVI

Les points suivants ont été évoqués:

Commission des impôts directs:

L'administration fiscale demande la désignation de 12 titulaires et 12 suppléants afin de constituer la commission des impôts. Un titulaire et un suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune. Le Conseil Municipal décide de proposer les 11 conseillers municipaux, Madame le Maire de Roche-colombe (07), 11 exploitants agricoles ainsi que l'ancien Maire de Croisances (43).

Nomination d'un conseiller Municipal en charge des affaires de défense:

Isabelle Thioulouse est élue par le Conseil Municipal pour occuper cette fonction.

Exonération de taxe foncière et de taxe d'habitation pour les locaux mis en location à titre de gîte rural et chambre d'hôtes :

La commune étant située en zone de revitalisation rurale, les locaux mis en location à titre de gîte rural ainsi que les chambres d'hôtes peuvent être exonérés de la taxe foncière et de la taxe d'habitation dès lors qu'une délibération de la commune a été prise. Le Conseil Municipal décide de prendre cette délibération.

Tarifs location télévision pour les chalets:

Les locataires des chalets ont maintenant la possibilité d'avoir en option la télévision. Vingt chaînes françaises sont disponibles ainsi que les principales chaînes européennes. Le Conseil Municipal décide d'appliquer un tarif de 30 € par semaine et de 15 € le week-end pour cette option.

Demande de coupe de bois section la Bastide:

Suite à la demande du riverain de la parcelle B789 qui désire clôturer sa propriété et qui est gêné par la présence d'arbres et de branches surplombant sa parcelle et provenant du sectionnal, le Conseil Municipal décide d'autoriser les habitants de la Bastide à procéder à la coupe des arbres sur une bande de 6 mètres, le long de cette future clôture. Le produit de la vente de ces arbres sera versé à la commune qui le partagera ensuite entre les ayant-droit conformément à la législation en vigueur et à ce qui se pratique pour les autres sections.

Demande d'acquisition de terrain communal au bourg, parcelle E437 :

Le Conseil Municipal considère que la proposition faite par écrit au Maire n'est pas satisfaisante et propose au riverain l'échange de la parcelle E437 contre la parcelle E117 qu'il possède.

Création d'une voie au Mazel:

Le week-end dernier, les propriétaires concernés par le projet de contournement du centre du Mazel ont signé une promesse de cession gratuite des emprises de terrains nécessaires au projet. Le Conseil Municipal autorise la cession de l'emprise nécessaire à la future voie de la parcelle G462 appartenant à la section du Mazel, soit environ 45m² et décide de solliciter pour cette opération une subvention dans le cadre de la dotation 2007 de la répartition des amendes de police.